

Séance du 06 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 11

Date de convocation : 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLAUDE Philippe, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice : MANGENOT Catherine, BOUR Luc, REILHAC Jenny, QUIGNARD Virginie, BECKER Pascale, MANGENOT Jean-Luc, PESNEAU Jimmy.

Absent(s) excusé(s) : BECKER Didier donne pouvoir à BECKER Pascale, LANGUET Alexandra donne pouvoir à CLAUDE Philippe, LEROGNON Christophe donne pouvoir à MANGENOT Jean-Luc.

BECKER Pascale a été élue secrétaire.

Objet des délibérations :

N° 2026/010/001

CLIMATISATION DU FOYER POUR LE PERISCOLAIRE

Afin de permettre l'accueil des enfants en périscolaire et des personnes vulnérables en cas de canicule, Mr le Maire a proposé par mail la climatisation du foyer périscolaire en présentant le devis de l'entreprise KOENIG d'un montant de 2 298.03 € HT. Après acceptation de l'ensemble du Conseil Municipal suivie de la réalisation des travaux, il présente la facture du montant correspondant au devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** la facture de l'entreprise KOENIG d'un montant de 2 298.03 € HT, **décide** d'inscrire cette dépense en investissement et **sollicite** d'éventuelles subventions.

N° 2026/010/002

VOLET ROULANT SUR VELUX MAISON DE L'ORME

Toujours dans le contexte de canicule, les locataires du logement « Le Merisier » ont sollicité la commune afin qu'un volet soit posé sur le vélux donnant dans une chambre. Par ailleurs, Mr le Maire rappelle l'article R1331-35 du Code de la Santé Publique : « L'occultation de la lumière dans les pièces destinées au sommeil ou comportant un couchage habituel est assurée par les volets ou persiennes ou par un dispositif d'effet équivalent. »

Il présente 3 devis pour la pose d'un volet roulant solaire vélux :

- Entreprise KAW d'un montant de 1 368 € HT
- Entreprise MULTIPOSE d'un montant de 1 024.98 € HT
- Entreprise SCHILLOT d'un montant de 994.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Mr et Mme BECKER ne participent pas au vote, **accepte** de réaliser ces travaux et le devis de l'entreprise SCHILLOT d'un montant de 994.90 € HT et **décide** d'inscrire cette dépense en investissement.

N° 2026/010/003

FONTAINE DE LA PLACE DE LA LIBERTE

Mr le Maire rappelle que la fontaine située Place de la Liberté ne coule presque plus. Il propose une solution provisoire en attendant de disposer du budget pour trouver une solution définitive : mettre la

Séance du 06 juillet 2026

fontaine en fonctionnement en circuit fermé et par conséquent interdire d'y puiser de l'eau. Il suggère de commander une pompe solaire sur Amazon pour un montant de 260.39 € HT et de la faire installer par le technicien multiservice Yvon POIGNANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cette solution provisoire et **décide** de commander la pompe solaire sur Amazon pour un montant de 260.39 € HT et d'inscrire cette dépense en investissement.

N° 2026/010/004

MAISONNETTE AIRE DE JEUX

Suite aux passages de SATD, l'organisme chargé du contrôle de sécurité de l'aire de jeux, Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que la maisonnette a été enlevée car elle présentait des risques pour la sécurité des enfants. Il propose de la remplacer par un « jeu abeille » qui comprend une maisonnette, un toboggan et d'autres agrès et présente 2 devis similaires des entreprises Challenger et Direct Jeux Direct Urbain pour son achat d'un montant de 4 898.35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le devis de l'entreprise Direct Jeux Direct Urbain d'un montant de 4 898.35 € HT et **décide** d'inscrire cette dépense en investissement.

N° 2026/010/005

LOGICIELS DE GESTION COMMUNALE

Mr le Maire explique à l'assemblée que les logiciels de gestion communale sont amenés à évoluer en cloud et ne pourront plus être achetés mais loués. Actuellement, la secrétaire travaille avec e-magnus de chez Berger Levraut. Mr le Maire présente alors :

- leur proposition pour la location des logiciels we-magnus en pack Optimal d'un montant de 2 660 € HT/an et l'option Proximité qui permet d'être accompagné et formé sans frais supplémentaires pendant tout l'engagement (par exemple : formation paye, GRC, etc., habituellement facturées 980 € HT par module), soit au total : 4 015 € HT pour la 1^{ère} année.
- l'offre de l'Association des Maires 54 (ADM54) pour le pack Optima d'un montant de 1 910 € HT/an comprenant l'installation, la récupération des données, la formation, l'assistance et le dépannage, plus 376.52 € HT/an pour l'hébergement, 196 € HT/an pour la licence consultation et 615 € HT pour la mise en service, soit 2 482.52 € HT/an.

Il propose de signer la convention informatique avec l'ADM54 pour les logiciels Cosoluce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le contrat d'affiliation pour les logiciels Cosoluce et Coloria pour un montant annuel de 2 482.52 € HT et **autorise** le Maire à signer la convention informatique pour une durée de 3 ans, avec effet au 1^{er} septembre 2026.

N° 2026/010/006

ABANDON DU PROJET DE POSE D'UN CONTAINER A VERRE

Mr le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2026 concernant les emplacements pour la pose des containers. Compte tenu des nuisances visuelles et sonores, Mr le Maire propose de ne pas installer de container à verre sur ce site.

Il rappelle également la délibération du 13 avril 2026 acceptant le devis de l'entreprise Lelièvre d'un montant de 2 020 € HT comprenant le dallage de 2.50x2.50m pour le container à verre. Ce dernier ne sera donc pas réalisé et sera déduit de la facture.

Séance du 06 juillet 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **accepte** d'abandonner le projet d'installation d'un container à verre à proximité du terrain de pétanque et d'annuler la réalisation du dallage pour la pose du container.

N° 2026/010/007

CONVENTION ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages

Mr le Maire présente au Conseil municipal la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains d'ENEDIS l'autorisant à implanter sur la parcelle AB 246, propriété de la commune où se trouve la mairie, les ouvrages suivants : 1 canalisation souterraine et les bornes de repérage si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que l'acte authentique notarié correspondant.

N° 2026/010/008

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** de verser les subventions suivantes pour l'année 2026 :

- 100 € à l'ADMR
- 100 € à l'Association Cantonale des donneurs de sang

Informations :

- **Travaux réalisés :**
 - ✓ **Mairie :** La poignée PMR a été remplacée par une poignée standard pour préserver la serrure. Une sonnette a été installée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
 - ✓ **Maison de la Chapelle :** La finition de l'ébrasement extérieur a été faite. La terrasse a été équipée d'une table (réparée et repeinte) et de sièges neufs. Le gazon sera semé à l'automne.
 - ✓ **Locaux techniques :** Une armoire ménagère a été installée dans le local vélo. Une main courante a été posée dans l'escalier de l'atelier de l'employé communal.
 - ✓ **Ecole :** Le portail a été réparé avec des paumelles à roulement à billes par un habitant bénévole. Il reste à le repeindre.
 - ✓ **Maison de l'Orme :** Un dégât des eaux dans l'appartement « Le Tilleul » a réparé. Le moteur de la porte de garage a été remplacé par un modèle industriel, mieux adapté et le système a été mis aux normes de sécurité (cellules, gyrophare). Le marquage au sol reste à faire.
 - ✓ **Radar pédagogique :** Il ne fonctionne toujours pas de jour malgré le changement de la batterie par une batterie lithium. Un faux contact sur l'alimentation a été détecté. L'appareil est sous surveillance pour déterminer la cause exacte du problème. La pose d'un panneau photovoltaïque pour l'alimenter va être testée.
- **Projets de travaux :**
 - ✓ **Terrain de pétanque :** Un passage en dalles gravillonnées sera créé. Une table et deux bancs ont été généreusement offerts par un habitant de la rue Catherine Robaine.
 - ✓ **Paratonnerre de l'église :** Vieux de plus de 40 ans, il devra être prochainement remplacé. Un devis de plus de 10 000 € a été reçu pour son remplacement. Le Conseil a décidé d'attendre pour ce projet.
 - ✓ **Salle des fêtes Catherine Robaine :** 2 radiateurs ne fonctionnent plus. Des devis ont été demandés pour le remplacement de tous les radiateurs.
 - ✓ **Maison de l'Orme :** 2 locataires vont partir. Des travaux de remise en état seront effectués avant l'arrivée des nouveaux locataires. Les logements seront disponibles à compter du 1^{er} octobre et du 1^{er} novembre 2026.

Séance du 06 juillet 2026

- **Propreté, espaces verts et déchets :**
 - ✓ **Ordures ménagères :** Des rappels sur les nouvelles règles de collecte seront faits. Les sanctions pour les dépôts sauvages et les poubelles non rentrées seront appliquées (amende pouvant aller jusqu'à 750 €).
 - ✓ **Cendriers :** Le projet d'achat de cendriers (108.53 € HT) pour l'aire de jeux est en attente d'une proposition d'une société spécialisée dans le recyclage de mégots.
 - ✓ **Compostage partagé :** Le sondage a montré un intérêt de la part des habitants. Cependant des problèmes de mauvais usages des composteurs existants sont soulignés. Le projet est mis en attente des résultats du sondage de la commune voisine (Ceintrey) pour envisager une solution mutualisée.
 - ✓ **Cimetière :** Le « Jardin du Souvenir », mal posé par l'entreprise, s'est effondré. Elle viendra à ses frais remplacer la dalle défectueuse, sous la surveillance de la mairie pour garantir le respect des lieux.
 - ✓ **Entretien du village :** Jean-Luc MANGENOT et Romain, l'employé communal, se sont beaucoup investis. Malgré la canicule, le village est agréable à visiter : les géraniums et les massifs sont bien fleuris, tout particulièrement le Square Marie-France SIRON.
 - ✓ **Haie sèche :** Un projet de « haie sèche » est en cours près du jardin partagé, au terrain de jeux pour valoriser la biodiversité, elle sera constituée d'un empiement de branchages issus de l'élagage d'arbres et d'arbustes et stabilisée par des piquets.
 - ✓ **Hygiène canine :** Il a été évoqué la pose d'une borne hygiène canine et distribution de sacs Place de la Liberté.
- **Sécurité :**
 - ✓ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :** La mise à jour est en cours. Le recensement des personnes vulnérables et des moyens matériels/humains de la commune a débuté. Le foyer rural est désigné comme lieu de refuge climatisé.
 - ✓ **Sécurité routière :** Des devis allant de 5.000 à 11.000 € ont été reçus. Un groupe de travail est chargé d'analyser les offres et d'identifier les tâches réalisables en interne (ex : pose de miroirs).
 - ✓ **Vidéo-protection :** Le projet est à l'étude (budget prévu pour le futur : 20 000 €). Le coût est estimé à 6 000 €/caméra. Une mutualisation avec la commune de Ceintrey est envisagée pour réduire les coûts d'infrastructure et de maintenance.
- **Affaires sociales et scolaires :**
 - ✓ **Canicule :** Durant la canicule, des visites ont été rendues à une dizaine de personnes vulnérables (âgées de plus de 75 ans et vivant seules). Un registre des personnes vulnérables est établi.
 - ✓ **Syndicat Interscolaire :** la sieste des 10-11 élèves de moyenne section se fera dans la salle de motricité. La demande de réouverture d'une classe à Voinémont a été refusée par l'Inspection Académique.
Une réflexion est menée à l'échelle de la Communauté de Communes pour anticiper les futures fermetures de classes dues à la baisse démographique.
- **Comité des Fêtes :** Les activités reprennent en septembre (yoga,...).
 - ✓ Le concours de pétanque est reporté au 13 septembre prochain.
 - ✓ Le festival des jeux de société se fera le 10 novembre.
 - ✓ L'an prochain, le bureau sera renouvelé. Jean-Luc GRILLOT souhaite passer la présidence du comité à un nouveau président.
- **Communication et informatique :**
 - ✓ **Communication :** Le bulletin « Les P'tites Infos » est publié mensuellement.
L'application Intramuros reste cependant le canal officiel d'information.
Un projet de panneau d'affichage lumineux mutualisé avec Ceintrey est à l'étude.
 - ✓ **Office de Tourisme :** Participation des membres de l'équipe communale à l'Assemblée Générale.
 - ✓ **Informatique :** Le matériel informatique de la mairie est en cours de mise à niveau. Les adresses mail des conseillers sont actives.

Le Maire,
Philippe CLAUDE

